

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LÉZOLLE, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Hors Lyon. 30 19 9
Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 19 Octobre 1848.

Vote de confiance.

La séance d'hier a été bonne pour le ministère, mais quoique tous les chefs de file aient donné successivement, elle n'a été brillante pour personne, au point de vue oratoire, si ce n'est peut-être pour M. Dufaure.

M. Portalis et M. Landrin n'ont été que taquins; M. Séraud a fait de l'émotion en pure perte; M. le général Canignac, ordinairement si net et si carré, a été embarrassé et obscur, surtout à l'endroit de son vote sur la question de l'élection du président. M. le général Bedeau, que nous nous souvenons d'avoir écouté avec plaisir il y a quelques semaines, a été assez peu clair pour qu'on lui ait jeté un *fat lux* assez opportun, et que M. Marrast a eu l'inhumanité de relever en disant que le bruit de l'Assemblée faisait souvent la faiblesse des orateurs. Bref, il n'est pas jusqu'à M. Ledru-Rollin, ce tribun ordinairement imperturbable, qui n'ait profité du tumulte que faisaient ses amis encore plus que ses adversaires, pour descendre de la tribune, heureux d'avoir trouvé un prétexte pour abréger un discours mal commencé. Quant à M. Dupont (de Bussac), il a, comme à l'ordinaire, compromis à force d'esprit et de finesse la cause peut-être excellente qu'il avait embrassée.

Un argument de l'opposition est cependant demeuré sans réplique. L'accord le plus parfait régnait au sein du ministère. Pourquoi donc des ministres sont-ils partis, quand d'autres sont demeurés? Au point de vue du principe il était en effet difficile de répondre; au point de vue des personnes il était très-facile de s'expliquer, mais on tenait à rester sur le terrain des principes.

M. Ducoux a voulu continuer à la tribune le rôle d'important auquel avait visé sa lettre de démission. Il a encore parlé moins heureusement qu'il n'avait écrit.

Il restera de cette discussion un résultat assez piquant, c'est qu'elle a terminé par un vote de confiance, un débat dans lequel il a été constaté de part et d'autre que la chose qui prouvait le moins en politique, c'était un vote de confiance. La réunion de l'Institut s'est en grande partie absentée.

Un grand fait restera cependant acquis aux conséquences de la discussion d'hier. C'est que la politique de l'Assemblée a fait un pas marqué vers l'ancienne gauche, et que le chef du pouvoir exécutif a subi cette nécessité beaucoup plus qu'il ne l'a acceptée; car il a reconnu qu'il avait jusqu'au dernier moment résisté à la dissolution du ministère. Il reste à savoir comment il saura diriger un mouvement qu'il n'a point su contenir.

De l'impôt sur le revenu.

Le projet de décret relatif à l'établissement d'un impôt sur le revenu mobilier ne tardera point à être discuté à l'Assemblée nationale; aussi le moment est-il venu d'examiner le

rapport que M. Parieu a fait sur ce projet au nom de la commission saisie de cette question.

Le ministre des finances a divisé en cinq classes les sources du revenu mobilier imposable. Il énumère, en effet, dans l'article premier de son projet :

Les bénéfices de l'exploitation agricole;
Les bénéfices du commerce et de l'industrie, déduction faite de la patente;

Les produits nets réalisés dans les offices ministériels et les professions libérales;

Les pensions, traitements et salaires publics ou privés;
Les rentes, dividendes, annuités, intérêts de créance et, en général, les revenus mobiliers de toute nature.

Aucune difficulté ne s'est élevée dans la commission sur les quatre dernières catégories de revenus; mais une vive opposition s'est manifestée dans son sein au sujet des bénéfices de l'exploitation agricole, compris en première ligne dans le projet ministériel.

Partant de cette idée que l'impôt sur le revenu ne peut ajouter son poids à la charge si lourde en France de la contribution foncière, on a fait remarquer que l'exemption admise pour la rente du sol devait logiquement s'étendre au résultat général de l'exploitation agricole.

La contribution foncière n'a point été établie, en effet, sur le produit abstrait d'une terre sans travail et sans culture, mais sur le revenu net du sol cultivé, sans autre déduction que celle des dépenses de l'exploitation.

Un impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole ferait donc, jusqu'à un certain point, double emploi avec la contribution foncière.

Ne serait-ce pas d'ailleurs, en définitive, une manière indirecte de demander au propriétaire une partie des sacrifices qu'on paraît vouloir lui épargner?

Pour le propriétaire qui exploite lui-même ou par colona, soit que, par une vocation trop rare en France, il se consacre à des améliorations agricoles, soit que, par des circonstances défavorables et trop communes, il ne puisse louer sa terre à défaut de fermier, ce résultat est d'une parfaite évidence.

Quant à celui qui a pu affermer son héritage, il laisse en réalité à un tiers l'occasion de retirer du sol des fruits qui sont le prix d'une industrie séparée. Il existe sans doute, dans quelques parties de la France, des situations aisées qui sont dues à cette exploitation de la propriété d'autrui.

Si on les frappait, le contre-coup atteindrait bientôt le propriétaire plus que le fermier lui-même. A l'expiration des baux, souvent même avant ce terme, le premier se verrait forcé d'assumer sur lui la plus grande partie de l'impôt qui paraîtrait l'épargner, mais dont un équilibre inévitable lui ferait supporter le poids.

Pesant ces considérations, et pénétrée, d'autre part, de cette idée que la direction et l'emploi des capitaux dans l'agriculture sont les faits économiques les plus dignes d'encouragement, les plus désirables dans notre pays, la commission a proposé d'exempter les bénéfices de l'exploitation

agricole de la nouvelle taxe sur les revenus.

Les autres modifications apportées par la commission au projet présenté étant peu importantes, nous allons en donner les principaux articles :

Art. 1^{er}. A dater du 1^{er} janvier 1849, il sera établi un impôt de 3 p. 100 sur les revenus mobiliers.

Art. 2. Les revenus mobiliers imposables sont :

1^o Les bénéfices nets du commerce et de l'industrie;
2^o Les produits nets des offices ministériels et de toutes autres professions;

3^o Les pensions, traitements, salaires publics ou privés, et, en général, toute rémunération attachée à une fonction, sous quelque titre, forme ou dénomination que ce soit;

4^o Les dividendes, annuités, intérêts des créances et rentes de toute nature;

5^o Les revenus ci-dessus ne seront assujettis à l'impôt qu'après déduction faite de toutes dettes des charges annuelles dûment justifiées.

Les articles suivants déterminent les exemptions en faveur des traitements des militaires, marins et douaniers; ainsi que le *minimum* de fortune qui placera le contribuable hors de l'assiette de l'impôt, suivant certains chiffres de population.

Affaires d'Autriche.

On n'a pas reçu de nouvelles de Vienne postérieures au 10. La poste du 11 a manqué partout. Jellachich était toujours aux portes de Vienne, et, quoique l'Assemblée nationale ait fait afficher que le général Croate n'avait avec lui que deux mille hommes tout à fait épuisés, il y a lieu de croire que cette nouvelle n'a été répandue que pour soutenir le moral de la population de Vienne; car la Diète avait fait diverses tentatives près du ban pour le décider à s'abstenir de toute hostilité, et celui-ci avait imposé pour condition le désarmement de la légion académique, la fermeture des clubs et l'arrestation des assassins du ministre de la guerre. Ce n'est pas là le langage d'un homme dont la position est aussi désespérée qu'on la présente. Cependant, il paraît certain que Jellachich joue sa dernière partie; car il ne peut point manquer d'avoir bientôt sur ses derrières l'armée hongroise.

D'un autre côté, d'après un bruit qui courait à Breslau, le 12 à dix heures du soir, et qui paraît au moins prématuré, le bombardement était commencé par les troupes de Jellachich, d'Auersperg et de Windischgrätz réunies, et la ville était en flammes sur plusieurs points. Les rails du chemin de fer avaient été enlevés à une distance de cinq mille de Vienne.

Les bastions de la ville répondent avec vigueur.

— Le doute est toujours le même sur le lieu vers lequel s'est dirigé l'empereur. Ainsi, le 9, les uns prétendaient qu'il était encore retenu à Sieghardskirchen, à quatre postes de Vienne, par la *landsturm*; d'autres, qu'il était parvenu jusqu'à Linz, et qu'il avait trouvé cette ville en pleine insur-

tendirent l'événement. Je ne dis pas qu'ils eussent l'oreille à la Pologne et non au-dehors; mais enfin la tenue était convenable et le maintien bon. On peut m'en croire, je m'y connais.

« Pendant quelques minutes encore, la Pologne revint sur l'eau. Pauvre pays! qu'il a donc peu de chance! Comme si ce n'était pas assez de la botte de la Russie, les clubs allaient y ajouter leur talon. Toujours écrasé! toujours victime! Enfin, c'est comme cela. Dieu le veut sans doute, les hommes n'y peuvent rien.

« L'orateur s'y prodiguait néanmoins; il s'exprimait sur le compte des lanciers polonais dans les termes les plus flatteurs; il protestait en faveur de ce corps si honorablement connu. Les bruits du dehors lui importaient peu; les lanciers polonais ne devaient point en souffrir. Malheureusement tout ne devait pas se borner à de simples bruits. Au moment où je m'associais aux éloges prodigués à nos fidèles auxiliaires, la porte de la tribune vola en éclats, et une légion de blouses y fit irruption. — Les malhonnêtes! m'écriai-je en me levant. Cette apostrophe ne les arrêta point; ils avaient pris leur parti. J'eus beau réclamer et les menacer de la colère des autorités, ils persistèrent et nous prirent comme à l'assaut. En un clin d'œil ce fut un champ de bataille. Ils foulaient odieusement les chapeaux et piétinaient sans ménagement sur les robes.

« Nul respect ni pour les personnes ni pour les étoffes. C'était à faire pitié. Ils agitaient jusque sur nos visages des drapeaux d'une saleté révoltante, et nous empestaient de leur haleine chargée de vin et de tabac. Vils souldards! Il m'en souviendra de leur passage. Mettre à sec une tribune garnie de dames, est-ce français? Des Cosaques auraient eu plus d'égards.

« Retranchée dans un coin, j'avais seule échappé au désastre, quand je sentis une lourde main se poser sur mon chapeau grenat. Je me retourne, et que vois-je? Un pompier; oui, un vrai pompier, un pompier authentique, avec son casque

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

La séance du 15 mai.

RÉCIT DE MALVINA. — Suite.*

« Mais je jase, je jase, au lieu de raconter. Que veux-tu? J'ai une heure devant moi, et j'en profite pour remplir du papier. Ce que j'en fais, c'est également pour donner le change à ma colère. Je suis si montée contre les clubs, que j'en viendrais tout de suite aux gros mots. Pas de ça. Soyons sévères, mais polis. Qu'on les pend, mais avec toutes sortes d'égards! Ah! vous croyez, tribuns de la borne, qu'on vous rendra injures pour injures, procédés pour procédés. Non, vraiment! Vous avez foulé aux pieds un sexe sans défense, et porté à mon chapeau grenat un dommage dont il se souviendra longtemps. N'importe, je n'en suis pas à une souffrance près: vous serez jugés sans haine. Il faut qu'à la rigueur du châtiment se joigne la majesté de la sentence... »

« Nous voici loin de la séance; revenons-y. Les représentants avaient fini par s'asseoir; presque tous les bancs étaient garnis. Le silence fut plus long à venir; enfin, en apercevant un peu, les huissiers l'obtinrent. Le président y aidait avec son bourdon. Il sonnait la cloche à toute minute, et Dieu sait de quelle façon. Cette cloche est une invention qui se perd dans la nuit des temps. On la conserve par préjugé; pour ma part, j'aimerais mieux une crecelle. A force de bruit, il ne faut pas s'y épargner. On aurait encore le canon qui serait plus décisif. Bref, jusqu'à nouvel ordre, on a la cloche. Ce malheureux président en usait à se désarticuler le bras. Cette manœuvre eut du succès; l'As-

semblée éprouva quelque compassion pour l'homme qui se livrait à cet exercice fatigant. Elle se tut; les discours commencèrent. On s'attendait à la Pologne; son moment arriva. Elle devait, dans la même séance, être mise à divers ingrédients. On la servit d'abord en pétitions, mets légers, hors-d'œuvre du début. Puis on entama le discours, c'est-à-dire la pièce de résistance. Vingt orateurs étaient inscrits; rien que ça de Pologne. Mais on le savait, on en avait fait son deuil. Il fallait tout prendre, le mauvais et le bon, la marchandise de choix et la camelote. C'était convenu, arrêté. La Pologne méritait ce sacrifice; on y allait de bon cœur.

« C'est ici, Jérôme, que les événements se dessinent. Prête-moi un peu d'attention. Un orateur en habit noir occupait la tribune; il réveillait les souvenirs de l'empire, et parlait avec chaleur des lanciers polonais, quand un bruit épouvantable arriva jusqu'à nous. Ce bruit semblait venir tantôt du dehors, tantôt d'un souterrain. Je crus que des faux monnayeurs avaient établi leurs opérations dans les caves du palais, ou que les alliés étaient rentrés à Paris pour faire sauter le pont d'Iéna. Le bruit n'avait rien de fixe ni de régulier: c'étaient de grands éclats, suivis d'un silence. Il faut dire les choses ce qu'elles sont, mon chéri; rien ne sert de flatter les gens. La première impression qu'éprouva l'Assemblée fut assez désagréable; il y eut quelques élus du peuple qui ne se l'avaient pas, mais qui auraient tout aussi bien aimé être ailleurs. Simple question de préférence! Plus d'un songeait à la vie des champs, à ce qu'elle a de doux et de paisible, quand les prés reverdissent, et que la fauvette chanie sur le bord de son nid. On a beaucoup représenté, on n'en est pas moins homme, et ces hurlements poussés aux portes du palais n'avaient rien de flatteur. Cependant, la première émotion dura peu; le sentiment du devoir l'emporta. Tu m'as quelquefois parlé, mon mignon, des sénateurs romains qui se firent égorgés sur leurs fauteuils. Les élus du peuple sont exposés au même inconvénient; c'est une partie de l'emploi. Ils se rassurent donc et at-

* Voir le n° du 19 octobre.

rection; d'autres encore qu'il était de retour à Schœnbrunn, ce qui est évidemment dénué de fondement. Enfin, on écrit de Krems, le 9 octobre :

« Aujourd'hui, entre 11 heures et midi, l'empereur d'Autriche, venant de la station de Herzogenbourg, sous une escorte de 5 à 6,000 hommes de troupes de toutes armes et de quatre pièces de canon, et avec une suite de 29 à 30 voitures, a traversé notre ville, se dirigeant sur Ollmütz par Znaïm. Sa réception, dans les villes de Stein et de Krems, a eu lieu sans témoignage approbateur ni improbateur; elle a été grave et silencieuse. Les braves gardes nationales de ces villes avaient eu l'intention d'enlever le pont du Danube pour déterminer l'empereur à ne pas quitter l'archiduché. Malheureusement, ce projet a été déjoué. »

— Les autorités communales de Prague ont publié une proclamation dans laquelle, après avoir exprimé leur dévouement à l'empereur et à l'unité de l'empire d'Autriche, elles protestent contre les décisions de l'Assemblée constituante de Vienne, qui, disent-elles, n'étant plus en nombre suffisant, ne peut prendre que des résolutions illégales. La *Feuille Constitutionnelle de la Bohême* ajoute que Vienne ne peut plus rester le centre du gouvernement, et qu'il faut, d'accord avec l'empereur, provoquer la réunion de l'Assemblée dans une autre ville pour y achever l'œuvre de la Constitution.

Autre correspondance.

VIENNE, 10 octobre. — Le général Auersperg a sous ses ordres de 15 à 20 mille hommes et 6 batteries.

Sa position est très-forte en ce moment; mais si les pluies arrivent, les soldats découragés ne tiendront plus.

Vienne est en ce moment entourée de troupes. D'un côté Auersperg, de l'autre Jellachich, et la garnison de Prague qui vient leur prêter son appui; on attend l'arrivée des Hongrois qui feraient division en attaquant les derrières de Jellachich.

La population viennoise est dans l'enthousiasme. Les étudiants font un appel au peuple et aux paysans qui s'arment. La proclamation recommande aux paysans et aux ouvriers de seconder la diète.

11 octobre. — Le prince de Windischgrätz s'est porté sur Vienne avec un corps de 10,000 hommes. Des troupes arrivent de la Styrie pour les seconder. Les députés Schoches et Gallicien ont invité l'empereur à dissoudre la diète de l'empire et à en convoquer une nouvelle sur un autre point. Le général Schlek a quitté Gracovie avec ses troupes, pour se diriger sur Vienne.

PRAGUE. — Il est arrivé plus de 24,000 fugitifs de Vienne.

Les Russes ont passé le Pruth; nous en avons reçu la nouvelle officielle.

BERLIN. — On annonce que la Russie prête son appui à l'empereur d'Autriche, et qu'elle enverra un corps d'armée, dans le cas où des troubles éclateraient après le départ des régiments.

Lord Brougham, dans son dernier pamphlet sur la révolution française de 1848 et sur les révolutions de l'Allemagne, donne de singuliers détails sur la manière dont sont composées les deux Assemblées nationales de Vienne et de Berlin. Sur environ 300 représentants envoyés à Vienne, il n'y en a pas une demi-douzaine qui, suivant lord Brougham, puissent être considérés comme de parfaits gentlemen, d'après leur profession ou leur éducation. Beaucoup de paysans ont été élus et un certain nombre ne savent ni lire ni écrire. 80 sur 300 ne parlent que le Dialecte-Slave qu'aucun allemand ne comprend, et ils ne peuvent pas eux-mêmes comprendre un seul mot d'allemand.

A Berlin la chambre présente une composition un peu différente.

Sur 400 membres, 60 sont sortis de classes capables de choisir de bons représentants, tels que de grands propriétaires, des hauts dignitaires du clergé, des juges des hautes cours de justice, des négociants et des manufacturiers, des

hommes de loi en réputation.

Ces 60 représentants forment un corps important, mais peu nombreux.

Il n'y a pas moins de 260 hommes de loi sans talent, juges et juges de paix, petits commerçants et fabricants. 80 membres environ sont de simples ouvriers.

Il y en a peut-être à peu près autant qui savent à peine écrire et qui n'ont reçu aucune instruction.

Il y a un corps conservateur ou droite, composé d'environ 130 membres, un parti républicain ou gauche, formé de 110 membres et un parti modéré ou centre, de 100 membres.

Chacune de ces sections est enrégimentée sous un chef qui les dirige suivant ses passions.

Il n'y a pas 60 représentants impartiaux, auxquels les intérêts publics puissent en appeler avec quelque chance d'être entendus.

On écrit de Paris à l'*Express* du 16 octobre :

« Jusqu'ici, Louis-Napoléon a le plus de chance pour la présidence. Les légitimistes par haine pour la République lui donneront leurs votes, ainsi que beaucoup de socialistes qui espèrent l'attirer à eux. On s'attend à ce que la levée de l'état de siège sera proclamée demain. On dit que le duc de Bordeaux a essayé de faire un emprunt de 30 millions; mais les efforts de son parti ont échoué. Contrairement à ce que l'on affirmait ces jours derniers, il paraît que Louis-Philippe aurait repoussé toutes les avances qui lui ont été faites par la branche aînée des Bourbons, pour reconnaître les droits de Henri V et l'adoption du comte de Paris par ce personnage. Toutefois, on assure que Louis-Philippe a perdu tout espoir de reprendre son rang en France. »

Anecdote.

Une polémique soulevée entre le *Constitutionnel* et la *Démocratie* au sujet des députés convives du Châlet a mis en lumière une curieuse anecdote.

Nous l'empruntons à une correspondance particulière de Paris.

Puisque le *Constitutionnel* a mis M. Hortensius-St-Albin en lumière, citons un bon mot de son vénérable père. Louis-Philippe recevait M. St-Albin dans son petit comité, et le vieux républicain, l'élève favori de Danton, faisait entendre d'énergiques paroles. — Mais vous vous croyez donc toujours aux Jacobins, dit le roi. — Ah! sire, j'y étais en si bonne compagnie, répliqua le vieux fondateur du *Constitutionnel*. Louis-Philippe, dit-on, passa vivement à un autre sujet de conversation.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 16 octobre.

Après le citoyen Bedeau, l'Assemblée entend les citoyens Ducon, Dufaure, Girard et Duclerc. Le résultat du scrutin est connu.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 17 octobre. — Présidence de M. MARRAST.

La séance est ouverte à midi et demi. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de constitution (chapitre 8 du pouvoir judiciaire.)

Avant de passer à l'article 84, l'Assemblée revient sur l'article 83 et sur la décision qui ajoute la cour des comptes aux juridictions qui seront à la nomination du président de la République.

L'amendement du citoyen Delaporte serait un paragraphe additionnel à l'article 83. Il est ainsi conçu :

« Les membres de la cour des comptes ne peuvent être nommés et ne peuvent recevoir d'avancement que sur la proposition du conseil d'Etat. »

Le cit. DUPIN aîné fait remarquer que cette question viendra dans la discussion des lois organiques.

Le cit. STORM pense que c'est une question constitutionnelle, et que dans la constitution, il faut inscrire tout ce qui peut assurer l'indépendance de la nouvelle cour des comptes.

Le cit. FAROCHÉ pense que la meilleure condition de

l'indépendance de la cour des comptes est dans l'inamovibilité. (Bruit.) La proposition du citoyen Delaporte équivaudrait à la nomination de conseiller des comptes par le conseil d'Etat.

Le cit. DELAPORTE insiste pour l'adoption de son amendement.

Le cit. ETIENNE se prononce pour le renvoi à la discussion des lois organiques.

Le cit. LACROSSE appuie l'amendement. L'inamovibilité est une garantie de l'indépendance des magistrats; mais il en faut une autre; c'est leur nomination qu'il faut mettre à l'abri des intrigues et de la faveur. (Très-bien!)

Le cit. DESLONGRAIS s'étonne qu'on veuille donner des attributions au conseil d'Etat, avant de savoir quelle en sera l'organisation.

Il se prononce contre l'amendement.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

« Art. 84. Les magistrats du ministère public sont nommés par le président de la République. »

Le cit. BESIGUE demande qu'on ajoute : « et révocables à volonté. »

Le cit. BRANCHANT voudrait qu'on ajoutât : « sur des conditions de candidature et de présentation déterminées par une loi. »

Le cit. DUPIN aîné pense qu'on ne doit pas enchaîner le choix du gouvernement par les termes de la constitution. Il faut reconnaître des différences d'origine entre un magistrat inamovible et celui qui ne l'est pas.

Le cit. CRÉMIEUX, pendant qu'il était ministre, avait préparé un projet de décret qui règle les conditions d'admission. Ce projet sera prochainement présenté à l'Assemblée. Il serait bon d'attendre la présentation de ce décret.

L'amendement est rejeté après une épreuve douteuse.

L'art. 84 est adopté.

Le cit. CHAMAUDE, au nom du douzième bureau, présente le rapport sur les élections de la Martinique. La validité de ces élections a été contestée par de nombreuses protestations. Ces protestations signalent les incertitudes des colons, en présence des débats élevés au sein du comité des colonies, on s'y était élevé contre l'instruction du 27 avril, émanée du gouvernement provisoire, et l'on y avait proposé un projet de décret portant que les colons seuls seraient appelés à voter.

Les colons se sont trouvés sous le coup de l'intimidation. Le journal officiel de la Martinique, dans un article signalé comme le manifeste de la population noire, menaçait la réaction du renouvellement des actes sanglants qui avaient signalé la nuit du 22 mai, où l'incendie allumé, dit-on, par les hommes de couleur avait dévoré les habitations. Le commissaire-général était accusé d'avoir rédigé ce manifeste, signé par ses amis. Le citoyen Perrinon, commissaire-général, a, dans une proclamation affichée quelques jours après, rappelé la population noire et les blancs à des sentiments de concorde et d'union.

Le citoyen Schœlcher a rédigé la circulaire du 27 avril. C'est à son influence qu'est due la nomination du citoyen Perrinon, qui, aidé du citoyen Bory-Papy, a préparé l'élection du citoyen Schœlcher.

L'administration, toujours d'après la protestation, n'aurait négligé aucun moyen d'influence pour faire pencher la balance du côté des noirs.

Le rapport conclut à l'annulation de l'élection du citoyen Bissette, et à une enquête sur les autres élections.

Le cit. BORY-PAPY, homme de couleur. (Profond silence.) Je viens donner quelques explications au sujet du rapport qui vient de vous être présenté, et combattre la pensée d'une enquête qui serait certainement fort mal interprétée aux colonies.

Il faut que la vérité entière soit connue sur les élections de la Martinique. Le rapport semble vouloir contester au gouvernement provisoire l'acte par lequel le suffrage universel est appliqué aux colonies; c'est contre cette pensée que je proteste.

Pas d'affiches électorales à la Martinique, pas de gravures, des journaux paraissant seulement une fois par semaine, pas de listes imprimées. Il y a cinq mille blancs et vingt mille hommes de couleur dans cette colonie. Il y eut vingt mille votants, sur lesquels nous avons obtenu dix-neuf mille voix, c'est-à-dire la presque unanimité. Je demande à l'Assemblée si des fraudes nous eussent donné cette unanimité? (Très-bien! Aux voix! aux voix!)

La clôture de la discussion est mise aux voix et prononcée.

Le citoyen Charmaule paraît à la tribune. (La clôture est prononcée. aux voix!) L'orateur insiste pour avoir la parole. (Tumulte.)

Le cit. PRÉSIDENT : La commission conclut à ce qu'une enquête soit faite sur les élections, et que celle de M. Bissette soit annulée.

Le cit. DESLONGRAIS. Je demande l'annulation de toutes les élections.

Le cit. FLOCON : Les explications apportées à la tribune par le citoyen Bory-Papy ont paru si évidentes... (Protesta-

dénué de crinière. Il marchait comme à l'incendie, l'intrigant! Toucher à mon chapeau grenat, c'était une grosse affaire! Je lui administrai un temps de vigueur et de dégage ma propriété. — Pompiers, lui dis-je, quel est ce genre? Ne pourriez-vous pas respecter les meubles d'autrui? — Vive la Pologne! s'écria-t-il. Sa voix trahissait l'état de ses organes, et à la manière dont il portait la tête, on ne pouvait s'y tromper. — Pompiers, lui dis-je, vous avez besoin d'eau : allez vous en chercher : ça vous remettra. Quant à la Pologne, elle n'a pas besoin de vos ustensiles. Le feu n'y est pas, gardez vos moyens pour une autre occasion. J'eus beau le prendre sur ce ton, il persista à se servir de mes épaules comme d'un point d'appui. Je jouai du poignet, mais j'avais affaire à un maître.

« Le vin n'avait pas nui à la qualité de ses muscles, et ils brillaient par la vigueur. Impossible de le contenir; il criait à tue-tête. Je pris un biais. — Pompiers, lui dis-je, si vous alliez rejoindre vos camarades qui sont là-bas? Vous seriez très-bien au milieu d'eux. — Au fait? répondit-il. — Vrai, repris-je, vous manquez à la collection. Et puis, prenez-y garde, ils vont tout finir sans vous. — Vous avez raison, s'écria-t-il. Mon stratagème avait réussi; mes épaules étaient dégagées. »

« Mais au moment où je croyais en être quitte, le bourreau m'écarta brusquement et se mit à califourchon sur la balustrade. Au lieu d'entrer dans la salle par la porte, il voulait y entrer par la tribune. Le vin l'exaltait. — Va, lui dis-je en m'effaçant, va; si seulement tu pouvais te casser un peu les reins! Ce vœu ne fut point exaucé; il y a un Dieu pour les pompiers. Celui-ci tomba d'aplomb sur ses jambes, se secoua comme un animal précipité d'un toit, et donna à l'Assemblée le spectacle d'un casque infidèle à sa devise et livré à tous les égarements. »

« Tu juges, mon chéri, que si les choses se passaient de la sorte autour de nous, il devait y avoir de bien autres désordres dans la salle. Quel spectacle, bon Dieu! Je vivrais mille ans, que je n'en perdrais pas le souvenir. Les portes avaient cédé; des blouses, des uniformes, des habits remplissaient

l'enceinte. Les clubs y entraient avec leurs drapeaux, les ateliers nationaux avec leurs guidons. C'était la place publique ou quelque chose d'approchant. On y poussait des cris à renverser les murailles. Chacun avait le sien, et la victoire restait aux meilleurs poumons. »

« Dans cette foule, personne n'aurait su dire pourquoi il était là, ni ce qu'il venait y faire. Les uns allaient dans un sens, les autres dans l'autre, le tout au hasard. On se heurtait, on se renversait. La majesté de l'Assemblée était souillée. Entre les tribunes de la salle s'engageaient des colloques et d'odieuses propos. Tu ne te fais pas une idée de cela, Jérôme. Un vrai carnaval! une Courtille dans le sanctuaire des lois! Le cœur était navré. »

« C'est le bureau du président qu'il fallait voir. Le pauvre cher homme était gardé à vue. A ses côtés se tenait un artiller avec son grand sabre, et à chaque instant on agitait sur sa tête les drapeaux des clubs. Ses moindres mouvements étaient épiés; on le conservait sous cloche. S'il jetait les yeux à droite, il rencontrait le farouche artiller; à gauche, un ouvrier peu endurant. Président vertueux! à quelles épreuves il fut mis ce jour-là! Je le suivais d'en haut et le plaignais de toute mon âme. Ses deux amis ne l'abandonnaient pas et lui faisaient de temps en temps signer de petits papiers. Je présumais que c'était dans un intérêt de salubrité publique. Quelquefois on le serrait de si près, qu'à peine lui restait-il un coin de son fauteuil. Les orateurs populaires se mettaient à cheval sur le dossier, ou montaient sur sa table même. En pareil cas, tout est bon; l'éloquence n'y regarde pas de si près. J'ai vu le moment où la tête des secrétaires servait de tré-pied à ces tribuns. »

« Tu connais, mon mignon, la tribune aux harangues, cette plate-forme ornée d'une rampe et d'un double escalier, où monte l'orateur qui a la parole. C'est de ce côté que se dirigeait l'effort des chefs. »

« A tout prix, ils voulaient y arriver. Ils se culbutaient les uns les autres, et se disputaient la place avec acharnement.

Jamais gourmandes plus soutenues ne furent distribuées avec plus bel unisson. Le spectacle en était plein d'intérêt. En bien se pressant, on aurait pu tenir vingt dans cet espace; ils s'y étaient retranchés plus de cent, à pied, à cheval, en long, en travers, de mille manières. On comptait plusieurs étages d'occupants qui se servaient mutuellement de supports. Il y en avait de plaqués contre les boiseries et sur lesquels la foule passait comme un laminoir. Il s'agissait d'arriver à la tribune, de s'y poser en chefs de parti; tous avaient cette ambition. Tous également voulaient lancer leur petit manifeste, et résoudre le difficile problème de parler cinquante-deux à la fois. C'était une vraie parade; moins atroces, ces gens-là auraient été bien bouffons. »

« Il faut le dire, il n'y avait d'agitation réelle que vers cet endroit. Le reste de la salle était occupé par des ouvriers en blouse qui assistaient à ce spectacle en curieux. Leur grande joie était d'exécuter une promenade avec guidons et bandières. Toutes les fois qu'un nouveau drapeau paraissait dans les tribunes ou dans l'enceinte, ils poussaient un long cri et se portaient en foule de ce côté. De vrais enfants, mon chéri, mêlés à des hommes pervers! Des montons à côté des tigres! On les avait abusés pour la plupart. Il y avait là des apprentis de quinze à seize ans, incapables de savoir ce qu'ils faisaient. Si j'étais le gouvernement, je condamnerais deux fois les scélérats qui font de semblables recrues, une fois pour eux-mêmes, une autre fois pour les innocents qu'ils embauchent. C'est le pire des crimes; je les frapperais sans pitié. »

(La suite à un prochain numéro.)

Il vient d'être créé un *Salon de lecture* de journaux rue Centrale, à l'angle de la rue Tupin, 16. Déjà beaucoup d'habitants vont y lire les nombreux journaux que ce salon possède.

tion à droite.) L'en appelle à la conscience de tous; c'est sous cette impression que l'Assemblée a interrompu l'orateur, qui s'apprêtait à donner des explications nouvelles pour réclamer le vote immédiat. (Bruit prolongé.)

Le cit. LEVAVASSEUR : Je suis convaincu que la majorité de l'Assemblée ne s'est pas prononcée pour la discussion. (Interruption. A l'ordre ! à l'ordre !) Je ne dis pas que le bureau se soit trompé. (Nouvelle interruption.) Il m'a semblé que le bureau n'avait pas été consulté. Assez ! assez ! La clôture ! La voix de l'orateur se perd au milieu des cris d'impatience.

Le cit. président : Le préopinant s'est trompé. Je n'ai prononcé la clôture qu'après avoir consulté tous les membres du bureau.

Le cit. FLOCON : Une proposition nouvelle a été présentée par le citoyen Deslongrais. Je demande que la discussion soit ouverte sur cette proposition. (Oui ! oui !)

Le cit. DESLONGRAIS demande que le citoyen Bory-Papy soit entendu d'abord.

Le cit. BORY-PAPY : Voici les objections formulées contre nous : 1° Le gouvernement provisoire n'avait pas le droit de décréter le suffrage universel; les citoyens Perrinon et Schœlcher auraient abusé de leur influence; des manœuvres frauduleuses auraient eu lieu. Je n'ai pas à défendre le gouvernement provisoire, je me contenterai de dire qu'il a accompli un acte de justice et d'humanité, et s'est acquis à jamais, par ce qu'il a fait aux colonies, la reconnaissance de l'avenir. Le citoyen Schœlcher jouit d'une grande influence aux colonies; mais il a obtenu par son énergie en faveur de l'émancipation de la race nègre.

Quant au citoyen Perrinon, il n'y eut qu'une voix en sa faveur aux colonies avant que la réaction se fût opérée. Il a maintenant un ordre parfait au moment où s'opère une réforme sociale immense, beaucoup plus grande que les révolutions politiques.

Pour moi, j'étais connu d'un grand nombre d'électeurs, parce que j'avais proposé un grand système d'organisation du travail qui m'avait valu la sympathie des noirs; mais je ne me suis occupé des élections qu'au dernier moment. L'orateur donne quelques explications sur une polémique qui s'est élevée dans les journaux à son sujet. Il soutient ensuite que les listes électorales ont été dressées régulièrement et affichées conformément aux prescriptions de la loi. Les listes ont été dressées en partie par les blancs, principalement par les curés des campagnes, qui ont été appelés comme les plus capables.

Les procès verbaux font foi de tous ces faits. Il y a donc eu erreur dans le rapport.

L'orateur trouve que le rapport de la commission n'a allégué aucun fait positif. Il rectifie plusieurs des assertions émises contre la régularité des opérations. (Aux voix ! aux voix !)

La clôture est mise aux voix. Contrairement à l'attente générale, elle est prononcée. (Réclamations nombreuses à droite.)

Le cit. CHARAMAULE demande à être entendu. Le citoyen président lui fait observer qu'il ne peut parler que pour résumer la discussion.

Le cit. FLOCON demande à parler pour la position de la question. Au moment où le citoyen Pory-Papy parlait, les faits qu'il rapportait ont paru d'une évidence telle (réclamations), que l'Assemblée a crié aux voix, jugeant inutile que l'orateur continuât. J'en appelle à la conscience de tous. (Oui ! oui !) C'est la majorité de l'Assemblée qui a prononcé la clôture. (Non ! non !)

Voulez-vous donc contester la décision du bureau ?

Le cit. LEVAVASSEUR : Oui, je la conteste.

Le cit. président : Cette dénégation est une insulte au président, c'est une inconvenance; je rappelle l'interrupteur à l'ordre.

Le cit. LEVAVASSEUR s'élance de la tribune : Citoyens, j'écrie-t-il, je ne me serais pas permis d'opposer une dénégation aussi formelle aux paroles de l'honorable préopinant, si je n'étais pas pleinement convaincu que la majorité ne s'est pas prononcée contre la clôture. (Violente explosion de cris : A l'ordre !)

Qu'il me soit permis de dire que je ne crois pas avoir manqué à la dignité du citoyen président. (Oui ! oui !) Je n'ai pas dit que le bureau ait eu tort. J'ai voulu dire qu'il s'était trompé; c'est une conviction... (Interruption.)

J'ajoute que si mes souvenirs ne me trompent pas, il m'a semblé, à tort peut-être, que le bureau n'avait pas été consulté... (Assez ! assez ! à l'ordre !) Je suis prêt à m'en rapporter aux membres du bureau. (Assez ! assez !)

L'orateur ne se décide qu'à grand-peine à quitter la tribune.

Le cit. président : Le citoyen Levassieur a été complètement trompé. Ce n'est qu'après avoir consulté le bureau que le président a prononcé la clôture. Le citoyen Levassieur a donc commis une inconvenance. Je maintiens le rappel.

Le cit. LEVAVASSEUR : Une erreur, oui ! une inconvenance, non !

Le cit. président : La parole est au citoyen Flocon.

Le citoyen Flocon répète ce qu'il a dit plus haut. Il conclut à ce que la parole soit continuée au citoyen Pory-Papy. (Oui ! oui !)

Le cit. PORY-PAPY continue à réfuter les faits invoqués contre les élections. Je ne me charge pas, dit-il, de justifier le gouvernement provisoire quant aux mesures qu'il a prises, mais je me borne à lui témoigner toute la reconnaissance des colonies. (A gauche : Très-bien !)

Quant à moi, nommé commissaire-général, je n'ai pas eu besoin de recourir à des manœuvres frauduleuses pour me faire connaître de la population de couleur; j'étais connu de toute la colonie comme le seul membre qui appartenait à la Société française pour l'abolition de l'esclavage.

Le rapport prétend que les listes électorales n'auraient pas été dressées; c'est une erreur, elles l'ont été conformément à la loi.

L'erreur provient de ce que beaucoup d'hommes de couleur, n'ayant pas de noms patronymiques, il a fallu se contenter, en plusieurs endroits, d'inscriptions collectives. La liste complète ne pourra être dressée qu'après un recensement général qui vient d'être commencé. (Aux voix ! aux voix !)

Le cit. LEVAVASSEUR : Je suis heureux que la discussion ait continué. Nous avons entendu avec bonheur le citoyen Pory-Papy. Je ne le connaissais que par sa réputation, mais quel plaisir que j'aie eu à l'entendre (Interruption), quel bonheur que j'éprouvassé à le voir aujourd'hui membre de cette Assemblée, permettez-moi quelques observations.

Vous n'avez pas oublié qu'après les funestes souvenirs des faits qui se sont passés à la Martinique, le comité des colonies est venu vous demander l'ajournement des élections aux colonies, et qu'il y eut unanimité pour le décider. Croi-

rez-vous que la partie de la population qui s'est abstenue, ne l'a pas fait sous l'impression des sentiments qui vous animaient ici ? (Murmures.)

Le cit. J. DE LASTEYRIE : Je ne viens pas rentrer dans le débat; je viens seulement demander à l'Assemblée la mission d'affirmer devant elle que le commissaire général du gouvernement à la Martinique est un homme conciliant et incapable d'avoir rien de commis frauduleux.

Les conclusions de la commission, c'est-à-dire la proposition d'une enquête, sont mises aux voix et rejetées à une grande majorité.

Le citoyen Deslongrais propose l'annulation des élections. Cette proposition est rejetée.

Le citoyen président met ensuite aux voix la solidité des élections des citoyens Pory-Papy, Schœlcher, représentants; des citoyens Mazuline et Deffrance comme suppléants.

La validité est prononcée à la presque unanimité.

Quant à l'élection du citoyen Bissette, la discussion est rouverte.

Pour les élections, pour la libre expression des suffrages, il doit y avoir liberté complète. (Aux voix ! aux voix !) Je suis étonné, citoyens, que vous ayez si vite oublié vos impressions ! Quant à moi, j'y suis resté fidèle. (Aux voix ! la clôture !)

Le citoyen Jules de Lasteyrie monte à la tribune. (La clôture !)

Le cit. ISAMBERT demande à parler contre la clôture. Il ne parvient qu'à grand-peine à se faire entendre.

C'est dit-il, dans l'intérêt même des colons que je demande la validité des élections. Il fait remarquer la sagesse et le désintéressement des affranchis qui n'ont nommé qu'un seul noir sur les cinq représentants. (Aux voix ! aux voix !)

Le citoyen Charamaule soutient de nouveau les conclusions de la commission. (Aux voix ! aux voix !)

L'enquête est rejetée.

Les citoyens Pory-Papy et Schœlcher sont admis et proclamés représentants.

Il est cinq heures, la séance continue.

PARIS, 17 octobre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

La discussion du projet de constitution sera terminée très-probablement dans dix ou douze jours au plus tard; après quoi MM. les représentants prendront un mois de congé environ.

— La commission chargée d'examiner la question relative à l'état de siège a nommé M. Duclerc, président et M. Bauchart, secrétaire. Elle s'est réunie deux fois déjà, mais rien n'a encore transpiré de ces délibérations, ses membres s'étant engagés sur l'honneur à ne rien divulguer.

— Un incident avait troublé hier la séance, sans qu'on eût pu en saisir le sens et la portée. Nous apprenons aujourd'hui, par une lettre insérée dans quelques journaux, que le tumulte avait été occasionné par une apostrophe de M. Grangier de la Marinière à la Montagne, qui le traitait de royaliste, et à laquelle il aurait répondu : Nous acceptons de vous cette injure.

— Des lettres particulières du 7, arrivées de Russie, confirment la nouvelle de la réception du général Leflo par l'empereur de Russie, mais sans aucun caractère officiel.

— M. l'archevêque de Paris a pris hier possession de son siège.

Après la cérémonie, le prélat a été reconduit processionnellement au palais archiepiscopal, rue et île Saint-Louis.

— On lit dans la *Liberté* de Lille :

« On vient de saisir à la station du chemin de fer une quantité considérable de poudre qui y était arrivée dans des tonneaux et dans des caisses à l'adresse d'un commissionnaire de roulage de notre ville qui, paraît-il, ne peut donner aucune explication sur cette expédition. Sans nul doute, une enquête sévère fera connaître les expéditeurs et les véritables destinataires de cette poudre. »

— Plusieurs journaux parlent d'un projet d'association contre le rétablissement de la royauté en France. La cotisation annuelle serait de 6 fr.

— Avant de quitter son ministère, M. Sénard a pris une décision pour autoriser le 5^e bataillon de la garde mobile à suspendre à son drapeau l'écharpe de M. Dornès, représentant du peuple, tué à la tête de ce bataillon.

— Un médecin vient de découvrir le moyen de guérir l'épilepsie, il a déjà obtenu un résultat favorable. Voici le traitement qui a été employé :

Il a été appliqué sur le sommet de la tête un cautère actuel de la valeur de deux lignes de diamètre, avec une cautérisation de quinzaine en quinzaine pendant deux mois.

— Après la révolution de Février, la ville de Paris faisait distribuer des bons de pain qui furent acceptés pour des sommes importantes par tous les boulangers de Paris. On assure qu'un grand nombre de boulangers n'ont pas encore pu se faire rembourser les avances qu'ils ont faites depuis l'époque du gouvernement provisoire.

— S'il faut en croire un bruit répété ce matin dans le journal la *Presse*, l'ancienne blessure de M. le duc de Bordeaux se serait rouverte, et son état inspirait de vives inquiétudes.

— Il paraît que les légitimistes se donnaient beaucoup de peine depuis quelque temps pour trouver des souscripteurs à un emprunt de 30 millions, que le duc de Bordeaux voulait contracter. Mais cet emprunt n'aurait pas été couvert par les légitimistes.

Portefeuille financier.

Le vote d'hier n'a pas produit beaucoup d'effet sur la rente qui, après une hausse peu importante, est revenue aux prix d'hier. On disait que le ministre des finances devait de nouveau autoriser, à partir de demain, les versements par anticipation sur l'emprunt et sur les certificats de Lyon. On était aussi fort inquiet des nouvelles de Vienne, parce que la poste du 11 n'était pas arrivée; on disait que le bombarde-

ment de la ville était commencé.

La rente 3 0/0, fermée hier à 44 40, a ouvert à 44 50, elle a varié de 44 55 à 44 35, elle reste à 44 35.

La rente 5 0/0, qui était hier à 68 85, a ouvert à 69, elle a varié de 69 10 à 68 65, elle ferme à 68 65.

L'emprunt de 1848 a fait 69 et 68 95. Les actions de la banque de France ont fléchi de 1545 à 1540 et elles restent à 1542 50. Les 4 canaux étaient à 842 50. Les obligations de la ville à 1120. La Vieille-Montagne de 2225 à 2200.

L'emprunt romain a monté de 3/4 à 63 1/2. L'emprunt du Piémont a varié de 880 à 875. L'emprunt belge de 1842 était à 77 1/2.

Les actions du Nord ont varié de 361 25 à 360; Strasbourg de 336 25 à 335; Nantes de 317 50 à 318 75; Lyon de 361 25 à 862 50; Orléans était à 621 25; Rouen de 387 50 à 385; le Havre à 187 50; Marseille de 197 50 à 198 75; Vierzon à 235; Bordeaux de 372 50 à 371 25; Bâle à 83 75.

NOUVELLES LOCALES.

Vote de la représentation du Rhône sur la question de confiance.

Pour le ministère : Auberthier, Chanay, Ferroulliat, Gourd, Lacroix, Mortemart, Mouraud, Paullian, Rivet.

Contre : Benoit, Dautre, Greppo, Pelletier.

— M. Briot, docteur ès-science, professeur à la faculté des sciences de Lyon, est nommé professeur au lycée Bonaparte.

— Hier matin, dans la rue de l'Archevêché, un homme a reçu en pleine poitrine le timon d'une voiture qui se rendait au marché St-Jean. La violence du choc a renversé ce malheureux qui a été transporté presque sans mouvement dans une maison voisine où tous les soins lui ont été prodigués.

— La commission médicale, nommée par M. le maire de Lyon pour examiner les ouvriers qui demandent à faire partie des colonies agricoles de l'Algérie, a déjà délivré un grand nombre de certificats.

— Le nombre des voyageurs qui prennent les bateaux à vapeur de la Saône devient de jour en jour plus considérable, depuis que la concurrence s'est établie entre les diverses compagnies. La voie de terre est presque complètement délaissée, et chacun cherche à profiter du bon marché résultant de ce nouvel état de choses. Le trajet de Lyon à Chalon ne coûte que 1 fr. 50.

— Les réclamations que nous avons adressées à l'administration au sujet du transport des journaux de Paris par les diligences sont restées sans résultat. Chaque jour, nous en avons la certitude, une grande quantité de ces feuilles arrivent sans avoir acquitté les droits de poste : un petit nombre seulement est destiné à passer par les bureaux d'affranchissement, tandis que des ballots volumineux parviennent à Lyon par des voies détournées et illicites. Si même nous sommes bien informés, des industriels de notre ville auraient traité à Paris pour l'envoi, par ces moyens de transport, de la *Presse*, de l'*Assemblée Nationale*, de l'*Evénement*, du *Pamphlet*, etc., etc., et établiraient ainsi une véritable entreprise sous les yeux de l'administration.

Nous ne cessons d'adresser nos plaintes à qui de droit : la position que la presse parisienne a faite à sa sœur cadette de la province est assez restreinte, pour que l'autorité tolère plus longtemps de pareils abus.

— Le concert qui devait avoir lieu aujourd'hui jeudi au Jardin d'Hiver, avec MM. Mayer, Ullié, Feitlinger, M^{mes} Calbet et Naldi, est renvoyé à demain vendredi.

L'affiche de demain donnera le programme.

— On écrit de Grenoble, 16 octobre :

« Il y a des spectacles dont, en France, on ne se lasse jamais; les revues, les manœuvres, les jeux guerriers ont le privilège de toujours attirer la foule; aussi une partie de la population de notre ville était-elle hier dimanche réunie au Polygone, où le général en chef de l'armée des Alpes passait une grande revue.

« Ce vaste terrain, presque entièrement couvert d'hommes, de chevaux et de voitures de guerre, offrait un coup d'œil magnifique. Une première ligne, composée des deux escadrons des guides, d'une batterie d'artillerie, des compagnies du génie, du 20^e léger et du 3^e de hussards, s'étendait, faisant face au Drac, depuis les buttes jusqu'à l'entrée du Polygone; en seconde ligne, on voyait un parc d'artillerie de siège formé d'environ 70 pièces de canon, obusiers et mortiers de gros calibre, puis trente prolonges du génie et une soixantaine de chariots des équipages militaires.

« A midi, le général Oudinot arrivait, suivi d'un nombreux état-major, et passait devant le front des troupes.

« Presque aussitôt, à un signal donné, un bivouac a été simulé; les troupes ont dressé leurs tentes. Plusieurs compagnies, réunies sur le front de bandière, ont fait l'escrime à la baïonnette, pendant que des pelotons de cavaliers, travaillant en cercle, faisaient le maniement du sabre.

« Soudain des coups de fusil retentissent sur les bords du Drac; c'est une reconnaissance ennemie. Les postes, les grand-gardes, chargés de couvrir le bivouac, répondent au feu, et bientôt une vive fusillade s'engage sur toute la ligne des avant-postes. Cependant, les tambours, les clairons, les trompettes ont donné le signal; en quelques minutes, les tentes sont ployées; l'infanterie est sous les armes, la cavalerie est à cheval. Les escadrons de guides, avec 2 pièces de canon, se portent en avant pour soutenir la grand-garde et détachent quelques tirailleurs.

« Après un engagement assez vif, la reconnaissance ennemie est censée se retirer; alors les détachements rentrent en ligne et les troupes se forment pour défilé.

« Nous ne parlerons pas du génie, de l'infanterie, de la cavalerie, dont nous avons si souvent admiré la belle tenue. Ce qui, aujourd'hui, excitait particulièrement la curiosité, c'était le parc de siège; ces énormes pièces de canon, attelées de huit chevaux chacune, présentaient l'aspect le plus imposant.

« Les officiers de la garde nationale avaient été invités à assister à cette revue, et presque tous, heureux de témoigner à l'armée leur sympathie; avaient répondu à ce bienveillant appel.

« Au surplus, les revues qui ont à la fois pour objet la tenue, l'instruction et l'action combinée des différentes armes, empruntent aux circonstances actuelles un intérêt tout particulier. Le démembrement dont l'empire d'Autriche est plus que jamais menacé, aura une grande influence sur l'Italie; toutefois, il est probable que les destinées de cette belle contrée ne seront irrévocablement affirmées que lorsque la victoire aura rendu ses arrêts.

« L'intervention directe de la France peut toujours devenir imminente d'un moment à l'autre. Quoi qu'il arrive, les événements ne nous prendront pas au dépourvu: aguerrie aux fatigues, instruite et disciplinée, l'armée des Alpes, malgré l'approche de la saison rigoureuse, est prête à toutes les éventualités. »

— La compagnie du canal des Alpes a été déclarée en déchéance par le citoyen ministre des travaux publics, et l'arrêté lui en a été signifié. Le trésor s'est emparé de la somme de cent mille francs, cautionnement de ladite compagnie.

— L'administration municipale de Bordeaux donne avis que l'adjudication de l'emprunt de 600,000 fr. à contracter par la ville, en exécution du décret du 14 août 1848, à un intérêt qui ne pourra dépasser cinq pour cent, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, le 15 novembre 1848, à deux heures de l'après-midi.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la mairie de Lyon. Pour être admis à concourir à l'adjudication, chaque soumissionnaire devra former un dépôt de garantie de 25,000 fr.

— Nous recevons une bonne nouvelle pour les dilettanti que nous nous empressons de leur communiquer.

Le Jardin-d'Hiver, dont les fêtes brillantes attirent les jeudis et dimanches une si belle et si nombreuse société, tient à répondre à cette faveur du public lyonnais.

M. Benacci, son habile directeur, vient de traiter pour quelques concerts avec M. Waldtenfel aîné, chef d'orchestre du Jardin-d'Hiver de Paris, frère de notre excellent violoncelle; de retour des eaux de Bagnères, où il a dirigé l'orchestre pendant la saison d'été.

M. Waldtenfel aîné est attendu d'un jour à l'autre, en sorte que le public sera bientôt admis à entendre son délicieux répertoire.

Saisissons cette occasion pour parler du nouvel orchestre du Jardin-d'Hiver, qui, sous la main habile de M. Coppini, marche avec un ensemble et une précision remarquables; les ouvertures de la Muette et de Fra-Diavolo, de délicieuses quadrilles, entre autres celui intitulé les Caméléons, composé par M. Coppini, ont été applaudis avec enthousiasme par la salle entière.

Avec de pareils éléments et un pareil zèle, il n'est pas difficile de prédire au Jardin-d'Hiver un avenir brillant, et la bonne société lyonnaise verra avec plaisir prospérer cet établissement l'un des plus beaux de notre ville.

— On parle beaucoup dans le monde d'une fête somptueuse qui doit être donnée dans l'intérêt des arts.

On annonce, à ce sujet, l'arrivée des plus grands artistes de Paris. On murmure le nom de la gracieuse et célèbre cantatrice M^{me} Sabatier; il est aussi question de deux voix extraordinaires, l'une de ténor, et l'autre de contralto; le ténor rappellerait la belle voix de Dupré, et la dépasserait même; ce serait, à en croire les plus habiles, la merveille du jour.

Cette solennité, qui est fixée au mois de novembre, aurait lieu sous la présidence du baron Taylor.

On dit qu'il s'agit d'élever, comme par enchantement, une salle des plus élégantes, au centre même de la ville: la décoration, d'une conception tout-à-fait excentrique, serait de nature à éveiller la curiosité générale.

Après cette fête, suivrait une exposition des chefs-d'œuvre les plus remarquables de nos habiles peintres, et, deux fois par semaine, une musique d'harmonie exécuterait les morceaux les plus variés.

AVIS. — Il a été saisi sur un voleur: 1° une somme assez forte en argent; 2° un parapluie neuf marqué, sur le pommeau qui est blanc, des lettres V C T; 3° un foulard en soie noire, ourlé; 4° une montre en argent, portant le nom de Lépine, à Paris. — Les personnes au préjudice desquelles les objets auraient été soustraits sont priées de venir les réclamer au bureau central de police, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

— Une malle en bois de sapin, doublée en noyer, portant la lettre initiale B, n° 2, et le chiffre 54 k., a été trouvée fracturée et vide, dans la nuit du 12 au 14 octobre, dans le quartier de Saint-Just. On suppose que les objets ci-dessus décrits proviennent de ce vol. — S'adresser, pour donner des renseignements, au même bureau.

ITALIE.

LOMBARDIE. — Les nouvelles de la Lombardie deviennent importantes; les nouvelles d'Autriche ont produit un effet immense sur l'armée.

De nombreuses bandes de Hongrois désertent la bannière autrichienne. Les troupes autrichiennes parties pour l'Italie sont rappelées. A Milan, le peuple s'agite; une nouvelle et terrible commotion semble imminente. Le général autrichien a consigné les troupes dans leurs quartiers et empêche qu'elles communiquent entre elles, pour éviter un conflit. Les portes de la ville sont fermées; des patrouilles avec des canons parcourent les rues en tous sens; les roues des chariots qui les portent sont garnies de linges, afin que le bruit n'augmente pas la rage des Milanais.

— On a fort peu de détails sur ce qui se passe à Milan, mais il paraît hors de doute que l'attitude des Hongrois, qui font partie de l'armée autrichienne est tout-à-fait hostile. D'après des lettres du 12 que publie le Courrier Mercantile, la veille, au théâtre de la Scala, les officiers hongrois, pour

témoigner leur sympathie aux Italiens, se sont mis à jeter des couronnes tricolores aux danseuses; cela a amené la fermeture du théâtre avant la fin du spectacle; partout les Hongrois fraternisent avec le peuple, aux cris de: Vive l'Italie! Enfin, un corps de 400 d'entre eux aurait déserté, et serait dirigé du côté de la frontière suisse.

Une personne digne de foi, arrivée de Turin, rapporte que, il y a quelques jours, le roi avait assuré qu'avant la fin du mois il serait à Milan avec l'armée.

De Turin, nous recevons d'une source qui mérite confiance la nouvelle que la troupe a reçu ordre de se tenir prête à partir pour le 16.

DERNIÈRES NOUVELLES.

— Le journal de Livourne et de Gènes annoncent que le ministère toscan a donné sa démission, et qu'elle a été acceptée.

GÈNES, 14 octobre. — Nous recevons ce matin de Venise, en date du 14 octobre, la nouvelle officielle que le blocus de Venise a été levé. Nous tenons cette nouvelle de meilleure source.

Spectacles du 19 octobre 1848.

Grand-Théâtre. — Pour les adieux et la clôture de M. Ambroise, engagé au théâtre du Vaudeville à Paris: Le Tailleur et la Fée ou les Chansons de Béranger. — Robert-le-Diable, chansonnette, par M. Ambroise. — Deux Papas très-bien ou la Grammaire Chicard. — Riche d'Amour.

Théâtre des Célestins. — Les Enfants d'Edouard. — La Tutrice ou l'emploi des richesses, comédie. — Les Meuniers.

Colisée. — CIRQUE SOULLIER: La direction a l'honneur de prévenir qu'à la demande générale on répètera aujourd'hui la même représentation donnée avec grand succès, dimanche 18 octobre.

Bourse de Paris du 17 octobre 1848.

Cinq pour cent, 68 65. — Dito fin courant, 68 90. — Trois pour cent, 44 35. — Dito fin courant, 44 25. — Quatre pour cent, » »	Quatre canaux, 842 30. Rentes de Naples, » » Dette active d'Espagne, » » Emprunt romain, 63 3/4. Oblig. piémontaise, 875 »
--	--

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. 621 25	Orléans-Vierzon 235 »
Paris à Rouen. 385 »	Montreuil à Troyes. » »
Rouen au Havre. 187 30	Nord. 360 »
Paris à Strasbourg. 335 »	Amiens-Boulogne. » »
Paris à Lyon. 362 50	Tours à Nantes. 318 75
Avignon à Marseille. 198 75	Dieppe. » »
Versailles, rive droite. 110 »	Bordeaux à Cette. » »
Id. rive gauche. 98 75	Lyon à Avignon. » »
Bâle à Strasbourg. 83 75	Centre. » »
Saint-Germain. » »	Paris à Sceaux. » »
Orléans-Bordeaux. 371 25	Sceaux. » »

Bourse de Lyon du 19 octobre 1848.

Marseille, 195 comptant. — Nord, 361 25 liq. du 15 octobre. — Lyon, 361 25 comptant. — Loire, 285 compt.; 283 75 liq. du 15 octobre — 5 o/o, 68 65.

CONDITION DES SOIES. — Jeudi 19 octobre 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 55. — Ouvrées, 39. — Grèges, 16. — Dernier numéro, 1064.

Le Directeur-Gérant, JACQUOTTE.

LE JOURNAL LA LIBERTÉ

Dominique, 7. — CHAMBERT, libraire, quai des Célestins. — Cabinet littéraire, rue Centrale. — POCHON, papetier, rue Grenette. — GUYON, libraire, rue Lafont, — QUINET, papetier, cours de Broches, à la Guillotière. — PETALIER, papetier, cours Morand, aux Brotteaux. — DUPEYRE, libraire, rue de la République, 9.

LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE DE E. GUILBERT, Editeur, Rue Puits-Gaillot, 3, Lyon.

FAUCHET. — CODE DES MUNICIPALITÉS OU MANUEL MUNICIPAL.

Ouvrage utile à MM. les Maires, Conseillers municipaux, Juges de paix, Commissaires de police, et généralement à tous les Officiers et Fonctionnaires de l'ordre administratif. — 5 volumes in-8°. — Prix: 46 fr.

ACTIONS émises et garanties par le

GOVERNEMENT ROYAL DE PRUSSE

Les Tirages principaux et finaux commenceront le 2 novembre 1848, et finiront vers la fin du même mois.

Ils contiennent les 2,000 gains suivants: 1 gain de 500,000 fr.; 1 de 550,000 fr.; 1 de 165 mille francs; 1 de 154,000 fr.; 1 de 100,000 fr.; 1 de 65,000 fr.; 4 de 52,000 fr.; 10 de 16,500 fr.; 30 de 6,650 fr.; 350 de 5,525 fr.; 400 de 1,650 fr.; 500 de 650 fr.; 1,200 de 550 fr.; 17,500 de 265 fr.

Tous les gains, déposés en espèces auprès de la direction, seront payés au comptant. Prix d'une action entière: 240 fr.; une demi-action, 120 fr.; le quart d'une action, 60 fr.

Le paiement peut se faire sur traite ou en un mandat sur Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, et, en billets de banque et les ordres accompagnés du montant des actions jouiront d'un rabais de 5 p. 100.

Le prospectus français qui fournit tous les détails et la liste officielle des tirages, munie du sceau du gouvernement prussien seront promptement envoyés aux intéressés.

S'adresser, sans affranchir, à F. E. FELD et C^e, banquiers et receveurs généraux à Francfort-sur-Mein.

Toutes les demandes seront effectuées par le courrier du même jour de leur réception jusqu'au 2 novembre.

M. PELLISSIER.

Dirige une INSTITUTION DE JEUNES GENS et enseigne:

Le Français, par une méthode aussi agréable que facile pour tous les âges, appliquée aux trois sortes d'analyse; A l'aide de 35 mots, on en orthographie 40,000, sur 76,000 du dictionnaire; Humanités et Rhétorique; L'Histoire ancienne, celle du moyen-âge et celle des temps modernes; Mécanisme. — Sténographie; Musique vocale;

Le Calcul de tête, arithmétique et algèbre; Arithmétique supérieure; Langues vivantes; Algèbre et Géométrie; La Tenue des Livres; Répétitions pour les externes du collège de toutes les classes; Répétitions de Philosophie; Dans les temps libres, Leçons spéciales

Place de la Préfecture, n° 3, à Lyon.

CONSTIPATION DÉTRUITE complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bons rafraichissants de DEVIGNEAU, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. A Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompt et radicale de Maladies secrètes et de la peau. Vice de sang, Dartres, Gâles, etc., etc., par l'ESSENCE concentrée de Salse pareille d'Amérique, remède entièrement végétal.

Prix: 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES,

Extraites du Traité de Thérapeutique du Dr LUPPI, Pour guérir en quelques jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix: 3 fr.

Chez CAMUSSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

N. B. On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules, et tout le long attirail mercantile dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien: seuls moyens de se débarrasser, en très-peu de temps, à peu de frais, et presque sans peine, d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-ennuyeuse, et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

LYON. — IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, Rue Centrale.

PHARMACIE DE PH. QUET, à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

Bureau central d'abonnement

FONDÉ A LYON EN 1780.

Abonnement à tous les journaux de Paris de Lyon, des provinces et de l'étranger.

Revues et Brochures. — Annonces et Insertions.

M. PHILIPPE-BAUDIER, 7, rue St-Dominique, près le passage Coudere.

L'administration reçoit les Annonces aux journaux de Paris et des Provinces.

INSTITUT OPHTHALMOLOGIQUE DE LYON.

MAISON DE SANTÉ, spécialement consacrée aux Maladies des Yeux, et aux Opérations qui leur conviennent, dirigées par M. LANDEAU, médecin oculiste, place de la Charité, n° 9, à Lyon.

Situation saine et agréable, soins de première main; prix modérés.

Consultations tous les jours, de onze heures à quatre heures. Dispensaire, les mardi et samedi.